

| Date de Convocation | Présents | Dont suppléant(s) | Pouvoir(s) | Absent(s) excusé(s) | Absent(s) |
|---------------------|----------|-------------------|------------|---------------------|-----------|
| 13 juin 2019 | 10 | 1 | 1 | | 0 |

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 2: Communication des décisions prises par le Président du SERM

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,


VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine en date du 9 janvier 2018 portant délégation du Président,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des décisions prises par le Président, jointes en annexe.

Le Président du SERM



René DARBOIS